

Le 07 AVRIL 2025

**CONVOCATION**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu :  
**Lundi 14 avril 2025 à 20h30' à la Maison de la Terre de Peyre**

**ORDRE DU JOUR**

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil du 06/03/25

**FINANCES :**

- Examen et vote des Budgets Primitifs 2025 ( budget principal et budgets annexes ),
- Taux de fiscalité directe locale 2025,
- Vote des subventions aux associations 2025,
- Programme voirie 2025 : plan de financement et demande subvention auprès du Département,
- Fonds de concours SDEE48-Commune : Enfouissements réseaux secs BTS : résidence Vatan à Laval
- Demande de subventions DETR 2025: Renaissance ancienne école du Fau, Rénovation logement Ancienne Poste de St Sauveur, et, Aménagement et assainissement de Tiracols.
- Projet futur Centre de Secours : état d'avancement

**RESSOURCES HUMAINES :**

- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial.
- Renouvellement convention de mise à disposition de personnel entre la Commune et le SDEE.
- Indemnités kilométriques et missions

**OPERATIONS FONCIERES :**

- Allotissement des biens de section : LASBROS / VAREILLES / RIMEIZENC / BEAUREGARD
- Cession parcelle au profit de Mr ITIER Bernard, Lasbros - Commune déléguée de la Chaze de Peyre

- Régularisations foncières au Village du Cher – Commune déléguée de Ste Colombe de Peyre

**DIVERS :**

- Tarifs concessions cimetière Ste Colombe

**Questions et informations diverses**

Le Maire,



Main ASTRUC

---

**POUVOIR <sup>(1)</sup>**

Je soussigné..... donne pouvoir

à..... (2)

de me représenter à la réunion convoquée pour le **14 avril 2025**, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant <sup>(3)</sup> auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à ..... le .....

Bon pour pouvoir et signature

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité.

(2) Nom, prénom, adresse

(3) Durée de validité : trois reports au maximum